EVREUX

CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 14 MARS 2022

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à

L'An deux mille vingt-deux, le 14 mars, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 8 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

PRESENTS :
M ADIGUZEL Erkan; Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BARILLER France; Mme BEAUVILLARD Karêne; M BOUILLIE Jean-Luc; M BRULARD Thierry; M CARIOT Geoffrey; Mme COLLIN Isabelle; M CORNE Laurent; Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise; M ETTAZAOUI Driss; M GRIPPON Noel; M GUILLEN Philippe; Mme HANNOTEAUX Maryvonne; Mme LAGOUGE Nathalie; M LEFRAND Guy; Mme LEMOINE Aurélie; Mme LEON Patricia; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Francoise; M MAMMERI Rachid; Mme MARAGLIANO Francine; M MARTIN Jean-Marie; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme RIVIERE Eveline; M ROUSSEL Emmanuel; Mme SAUVE Dominique; M ZAYANI Abdé.

ONT DONNE POUVOIR : Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLEN, Madame Caroline CASTELNAU a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRULARD, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Patrick PIÉRÈS a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karêne BEAUVILLARD.

ABSENTS :
Madame DURANTON Nicole ; Monsieur JEMY Aubert.

◆◆ ◆ ◆◆

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022

1- Soutien pour l'Ukraine

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de soutenir à hauteur de 30 000 € le peuple d'Ukraine par l'envoi de matériel, médicaments ou aide alimentaire ou financière,

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

2- Aliénation d'un chemin rural - ZAC du Long Buisson 3

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation du chemin rural de Coudres,

- PROPOSE l'aliénation d'une partie du Chemin de Coudres (chemin rural) aux propriétaires riverains (Evreux Portes de Normandie).

- DECIDE d'engager une procédure préalable à l'aliénation d'une partie du Chemin de Coudres (chemin rural), par l'organisation d'une enquête publique.

- DEMANDE à Monsieur Ludovic DUJARDIN, géomètre expert, Société EUCLYD EUROTOP de constituer le dossier de l'enquête publique.

- CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

3- Acquisition d'une parcelle boisée - Le Fond de la Mare d'Orléa Forêt de Saint-Michel - Aviron

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZB n°79 sur la commune d'Aviron d'une surface de 36a10ca, propriété des Consorts BESNARD, pour un montant de 3 500 euros.

- DIT que les frais d'acte estimés à 850€ seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition

---

4- Acquisition de parcelles sur les Coteaux de Nétreville - Zone Natura 2000 - propriété des Consorts JULIENNE

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées en section AN n°125 et n°153, représentant une superficie totale de 90a70ca, propriété des Consorts JULIENNE, sises sur les coteaux de Nétreville à Evreux pour un montant de 18 140,00€.

- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

5- Cession de la parcelle XN n°231 - rue Armand Benet à Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ANNULE ET REMPLACE la délibération du 9 décembre 2019.

- DECIDE la cession de la parcelle XN n°231 sise rue Armand Benet à Evreux pour un montant de 20 000€ au profit de Madame Marie COEURJOLLY et Monsieur Charly LE ROUX, ou à toute société qui s'y substituera, à la condition qu'ils siègent au Conseil d'Administration.

- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

---

6- Enfouissement des réseaux aériens d'électricité basse tension et de téléphone - Rue de Pannette

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de répartition financière entre le SIEGE et la Ville d'Evreux, annexées à la présente délibération

- AUTORISE le versement aux comptables du SIEGE, des sommes précitées, après remise, par le SIEGE, des tableaux récapitulatifs du coût et des participations résultantes.

7- ML27 - Démolition de 60 logements - Immeuble Champagne

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :
Mme Beauvillard ne prend pas part au vote.

- DONNE son accord pour la démolition de l'immeuble Champagne situé rue du Fer à Cheval à Évreux, conformément à l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

8- Budget Ville - Décision Modificative n°2

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 au budget 2022

9- AP/CP - Modification

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la modification des autorisations de programme telle que présentée.

10-Forfait pour les animateurs saisonniers

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE La création d'un forfait de 10h par jour rémunéré au smic horaire pour les animateurs saisonniers et inscrit au budget les crédits correspondants.

11-Subventions 2022 - Poste de coordination du RTPS

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 20 347 € auprès de la Région Normandie dans le cadre du financement du poste de coordination du Réseau Territorial de Promotion de la Santé pour l'année 2022.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 20 347 € auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre du financement du poste de coordination du Réseau Territorial de Promotion de la Santé pour l'année 2022.

12-Mise en place voisins vigilants

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à la majorité :
M. Veyri représenté par Mme Lagouge, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger représenté par M. Guillen et Mme Sauvé votent contre.

- ACCEPTE l'adhésion de la commune au dispositif VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

- SOLLICITE l'inscription dans un Budget Supplémentaire de 6 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement pour 2022.

- APPROUVE les termes de la convention liant la ville d'Evreux à la SAS Voisins Vigilants représentée par M. Thierry Chicha.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention annexée.

13-Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de véhicules et d'engins entre la Régie des Pompes funèbres et la Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des véhicules et d'engins conclu entre la Régie Municipale des Pompes Funèbres et la Ville d'Evreux ci-joint.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1.

14-Demande de remboursement - Achat monument funéraire d'occasion

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement de l'achat du monument d'occasion en faveur de M. Emmanuel SAUVAGET pour un montant de 337 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce remboursement.

15-Subvention exceptionnelle association CIDFF

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CIDFF de l'Eure pour un montant de 3 500 € sous condition que cette action soit réalisée en 2022.
- DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 3 500 € seront prélevés sur la réserve non affectée chapitre 65 du BP2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

16-Convention de partenariat sportif

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat sportif à intervenir entre l'EAC, Just Kwaou-Mathey et la Ville d'Evreux.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout acte s'y afférent, tel que d'éventuels avenants.

17-Renouvellement de la convention triennale de partenariat - Maison des arts Solange Baudoux / école supérieure d'art et de design LE HAVRE - ROUEN - Classe préparatoire Post-Bac aux concours d'entrée aux écoles d'art

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de renouvellement triennale 2022/2025 entre la Maison des Arts Solange-Baudoux et l'Esadhar et ses éventuels avenants.

18-Débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal :

- PREND ACTE des orientations générales du projet de RLPi et des termes du débat.

19-Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal accordées au Maire et aux adjoints au Maire et élus ayant reçus une délégation

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal :

- PREND ACTE du compte rendu joint en annexe à la présente délibération

---

La séance est levée à 20h15

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND